

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2014

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 23

Conseillers absents - excusés : Francine PIERRE, Samia MESSALTI, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT - GAUTIER, Véronique DEVIGNES à Malika TRANCHINA, Sophie WAKEFORD à Geneviève FLEURY.

Secrétaire de séance : Jean-Marie HIRTZ

Date convocation : 24 janvier 2014

N°2014-007

Objet : Avenant N°2 au marché prestation pour les activités périscolaires.

Rubrique : 1.1

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 octobre 2011, attribuant à la Ligue de l'Enseignement - F.O.L. 54, un marché de prestation de service pour l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des activités éducatives périscolaires à partir du 1^{er} janvier 2012 et la délibération du 19 février 2013 adaptant l'avenant n°1 à ladite convention.

Compte tenu de :

- la nécessité d'embaucher des animateurs supplémentaires en raison de l'augmentation des inscriptions des enfants aux activités périscolaires,
- des besoins en formation des animateurs dans la cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires,

Le montant de la prestation est valorisé de 27 000 € annuels.

Compte tenu de la revalorisation de 28 500 € de l'avenant N°1, des revalorisations annuelles mécaniques des différents postes (revalorisation annuelle des frais de personnels, frais pédagogiques, frais administratifs...) dont les formules de revalorisations sont définies dans le cadre du cahier des charges, du présent avenant, le montant prévisionnel de la prestation de service pour l'année 2014 est estimé à 487 500 € annuels.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2014

Après avis favorable de la Commission Temps de l'Enfant réunie le 21 janvier 2014,

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ
(1 abstention : Sophie WAKEFORD)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 au marché de prestation de service pour l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des activités éducatives périscolaires.

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

